

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-270

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

**Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques
interministérielles et de l'environnement - bureau coordination
administrative et appui territorial**

89-2021-09-29-00001 - PREF SAPPPIE BCAAT 2021 0353 portant modification
de la commission départementale de la présence postale (CDPPT) (2 pages) Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-09-29-00001

PREF SAPPPIE BCAAT 2021 0353 portant
modification de la commission départementale
de la présence postale (CDPPT)



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

**ARRETE n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0353
portant modification de la commission départementale
de la présence postale territoriale (CDPPT)**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et développement du territoire, notamment ses articles 28 et 29 ;

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux notamment son article 106 ;

VU la loi 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales, notamment son article 3 qui modifie l'article 38 de la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 modifiée, relative à l'organisation du service public de la Poste et à France Télécom ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives notamment ses articles 8 et 9 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

VU la circulaire interministérielle du 30 avril 2007 relative au rôle du représentant de l'Etat pour la mise en œuvre de la contribution de la Poste à l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0359 du 16 octobre 2020 portant renouvellement de la commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) ;

VU les désignations intervenues suite aux élections départementales et régionales ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : l'arrêté préfectoral n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0359 du 16 octobre 2020 est rectifié comme suit :

Deux conseillères départementales

Mme Colette LERMAN, conseillère départementale du canton de Joux-la-Ville
Mme Delphine BILLON, conseillère départementale du canton d'Auxerre 4

Deux conseillers régionaux

Mme Nathalie LABOSSE
M. Gilles DEMERSSEMAN

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0359 du 16 octobre 2020 portant renouvellement de la commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) restent inchangées.

Fait à Auxerre, le **29 SEP. 2021**

Le préfet



Henri PRÉVOST

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera remise à chacun des intéressés.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.